# REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Département de Seine-et-Marne



Ville de Conches sur Gondoire Rue du Fort du Bois 77600 CONCHES-SUR-GONDOIRE Tel.: 01 64 02 26 17 – Fax: 01 60 07 92 52

accueil@conches-sur-gondoire.fr

# Délibération

# du conseil municipal du 29.09.2022 - 19h00

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, le conseil municipal de Conches sur Gondoire, légalement convoqué, sous la présidence de Mme Martine DAGUERRE, Maire.

Membres en exercice: 18

Date de convocation: 23.09.2022

Présents : 16 Votants : 18

# Étaient présents :

Maire: Martine DAGUERRE

Adjoints au Maire: MARIE-CHRISTINE VATOV - STEVE BARROCAL - CHRISTINE KUKOLJ - ERIC

HIMONET - VIRGINIE NSIMBA MASAMBA

**Conseillers municipaux :** DIDIER OEUVRARD - MICHEL VIVIES — CHANTAL BESSON — PATRICIA DECERLE — DOMINIQUE GOT — FLORENCE FISCHER — SAIDA BOUARABA — LAURENT BERTRAND —

**HOCINE SI AHMED** 

Conseillers municipaux: ISABELLE THOMAS – JOSE LANUZA – FREDERIC NION

#### Absents excusés ayant donné pouvoir :

FREDERIC NION DONNE POUVOIR A JOSE LANUZA FLORENCE FISCHER DONNE POUVOIR A MARTINE DAGUERRE

Absents excusés : /

ERIC HIMONET a été désigné(e) comme secrétaire de séance.

**Ressources humaines** 

Rapporteur : Martine DAGUERRE, Maire.

#### **NOTE DE SYNTHESE**

Il est proposé la création et la suppression de grade afin de valoriser deux agents et leur permettre ainsi de pouvoir évoluer en grade au sein de leurs cadres d'emplois et catégories.

#### **DELIBERATION**

4 - DELIBERATION N° 2022-66 : Actualisation du tableau des emplois pour avancement de grade (catégorie C) année 2022.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Accusé de réception en préfecture 077-217701242-20221003-541-DE Date de réception préfecture : 03/10/2022 Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs de l'administration.

#### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par :

- vote pour : UNANIMITE

vote contre : /abstention : /

- VALIDE la création de deux grades pour faire suite à des avancements de grade en 2022 :

1 grade d'adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe (filière animation, catégorie C) pour un poste de responsable du service des sports.

1 grade d'adjoint administration principal de 1ère classe (filière administrative, catégorie C) pour un poste de gestionnaire polyvalent en mairie.

- VALIDE la suppression des anciens grades des agents promouvables sur l'année 2022 :
- 1 grade d'adjoint d'animation territorial
- 1 grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe

Pour extrait certifié conforme, Fait et délibéré à Conches sur Gondoire L'an deux mille vingt-deux, le 29.09.2022



Acte certifié exécutoire (article L.2131-1 du CGCT) suite à sa transmission en Sous-Préfecture, le
Et sa publication/notification le

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification